

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2013
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 19/06/2013
Nombre de conseillers : en exercice 15
Présents 11
votants 11

L'an deux mille treize et le vingt quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert BUISSON, Maire

Présents : Mmes et Ms Albert BUISSON, Henri CAZES, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Stéphane GILLET, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Joseph ZARWANSKI

Absents : Ms. Aymeric MARTIN, Guy OCHIER
Absents excusés Mmes et Ms Jean MELAY, Chéryl ROLLAND,

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Henri CAZES, secrétaire de séance.

CONVENTION DE CONSEIL POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SECRETAIRE DE MAIRIE

La commune fait appel au service de ressources humaines du Centre Départemental de Gestion de l'Isère (CDG 38) pour l'aider :

- à la rédaction et à la parution de l'offre
- à la participation, à la sélection et à l'analyse des candidatures
- à la préparation du jury et à l'aide à la décision finale

Le Conseil Municipal adopte la convention proposée par le CDG 38.

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DE LA REALISATION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIC TRES HAUT DEBIT

Le Conseil Général de l'Isère s'est engagé à la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP) destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du Département. Afin de ne pas multiplier les interventions sur les voiries et réseaux, le Conseil Général demande aux collectivités de les avertir des travaux qui seront effectués sur les réseaux pour faire poser, par anticipation, les fourreaux destinés à accueillir la fibre optique publique. Pour cela le Conseil général propose aux communes de signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, le surcoût lié à l'enfouissement de ces fourreaux sera à la charge du Conseil Général.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'ISERE POUR LA NUMERISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES

Dans le cadre des obligations issues de la directive européenne INSPIRE imposant notamment aux autorités de rendre les documents d'urbanisme accessibles au public, l'Etat et le Conseil Général de l'Isère se sont engagés dans un projet de numérisation de tous les documents d'urbanisme approuvés à l'échelle du département. Une convention de mise à disposition de ces fichiers, à titre gracieux, est proposée aux communes et aux EPCI. Cette numérisation vise à constituer une base de données accessibles sur internet.

La signature de cette convention engage la commune à des obligations concernant la mise à jour des documents, à sa charge.

Pour les révisions majeures, les communes pourront bénéficier de 1000 € de la part de l'état, les révisions mineures dont le coût devrait avoisiner les 500 € seront à la charge de la commune.

Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention que la 3C2V a également adoptée.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES

Le Conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes à l'occasion du départ en retraite de Josiane Marchand.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 4 JUIN 2013

Ce compte rendu est présenté par Christelle GUIONNEAU, adjointe aux affaires scolaires :

- Compte tenu des effectifs chargés et de la prévision d'une classe GS/CP composée pour 2/3 de grandes sections, les parents demandent un 1/2 poste d'ATSEM supplémentaire. Cette demande est soutenue par la DDEN (lettre adressée à la Mairie)
Albert Buisson propose d'étudier l'évolution de la masse salariale de la commune avant d'arrêter une décision au cours de l'été.
- Travaux à réaliser dans les locaux scolaires pendant les prochaines vacances. Les travaux seront effectués en accord avec les employés selon l'ordre de priorité suivant :
 - Faïence des WC
 - Fourniture et installation d'un lino et peinture des murs et du plafond dans la salle de lecture
 - Carrelage du sol des WC
 - Des petits travaux seront réalisés dans la classe du bas (Laetitia Pierson) : étagères, petits meubles

POINT SUR LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SITE INTERNET

Présentation par Ghislaine ZAMORA, adjointe à la communication.

Le nouveau site est en place sous l'égide du Pays Sud Grésivaudan avec la participation de Nabil Salah (technicien chargé de mission).

Ce nouveau site beaucoup plus développé et fonctionnel est en cours de migration.

Il sera opérationnel en septembre.

QUESTIONS DIVERSES

Construction des commerces et logements

- Avenant à passer avec un bureau de contrôle pour la seconde phase des travaux du projet des commerces/logements.
Proposition d'Alpes contrôles ramenée à 3 850 € HT
- Les Conseil municipal donne son accord pour la location du T4 du 2^{ème} étage

Décisions modificatives aux budgets :

Budget général

Monsieur le Maire explique que l'état de l'actif fait ressortir la somme de 88 961.45 € au compte 21531 (réseaux d'eau) cette somme concerne le réseau d'eau pluviale et aurait du être inscrite au compte 21538.

Le conseil décide le transfert de cette somme du compte 21531 vers le compte 21538.

Il prend la décision modificative suivante :

Chapitre 21	DI	Article 21538	+ 88 962 €
Chapitre 21	RI	Article 21531	+ 88 962 €

Budget des commerces :

Il est nécessaire d'augmenter les crédits prévus au chapitre 66 article 6611 de : 3 995 €
Compte tenu de la location prévue du T4 les crédits du chapitre 75 article 752 seront augmentés de 3 995 €

Vente des appartements – autorisation donné au Maire pour la signature des actes

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 19/11/2012, N° 2012-051 qui fixait les surfaces et les prix définitifs pour les 8 logements d'Alb'Résidence »

Cette délibération n'autorisait pas le Maire à signer les actes concernant les ventes.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés qui seront établis pour la commune par Me Aubry Flaus, Notaire à Tullins.

Départ de trois enseignantes

Un pot de départ sera organisé vendredi 5 juillet à 18 H à l'occasion du départ de Mmes Souben, Vadon et Delord

Corvée des chemins

Elle est prévue mardi 9 juillet au matin.

Fait à L'Albenc le 24 juin 2013

Albert BUISSON,
Maire de L'ALBENC
Affichage du 1/07/2013 au 31/07/2013